

*Les crédits*

sur les propriétés de stabilisateur fiscal automatique du programme?

Nous ne savons pas non plus comment les fonds économisés sur les prestations d'A-C seront affectés au programme gouvernemental d'aide à la formation des bénéficiaires. Durant l'étude du projet de loi à la Chambre des communes, les membres du gouvernement et le ministre nous ont dit que d'autres consultations étaient en cours avec le milieu des affaires et le secteur ouvrier pour déterminer comment ces fonds seraient attribués. Nous n'avons pas été informés des résultats de ces négociations.

Où et comment les sommes affectées à la formation seront-elles dépensées? Quand les économies réalisées par le gouvernement en refusant des prestations aux chômeurs seront-elles converties en dépenses de formation et qui en seront les bénéficiaires?

Le gouvernement a donné des réponses vagues à toutes ces questions. Or, ce sont des questions que les Canadiens doivent comprendre avant que l'on puisse approuver le genre de modifications importantes à l'A-C que propose le projet de loi C-21.

Si le gouvernement a une telle confiance en son projet de loi, s'il croit vraiment que sa réforme de l'assurance-chômage est à l'épreuve d'un examen approfondi, ne permettra-t-il pas au Sénat de donner à ce projet de loi le second examen objectif qu'il mérite? Ne votera-t-il pas en faveur de cette motion très raisonnable et ne proposera-t-il pas le simple projet de loi qui prolongera la NVA? Nous coopérerons et le NPD aussi.

Nous pouvons adopter ce projet de loi sans débat. Nous pouvons faire preuve à la Chambre, au moment de Noël, d'une rare manifestation de solidarité avec les chômeurs de notre pays.

Le gouvernement n'est peut-être pas aussi confiant qu'il le prétend. Il n'est peut-être pas sûr que cet ensemble de mesures ne présente aucune faille. C'est peut-être la raison pour laquelle il l'a fait adopter à la hâte par la Chambre, il a eu recours à la clôture à toutes les étapes et il ne laissera pas le Sénat l'étudier.

Quoi qu'en dise le secrétaire parlementaire, peut-être le gouvernement a-t-il vraiment peur de M. MacEachen

et de ses collègues au Sénat. Peut-être craint-il que, si les sénateurs examinent cette mesure à la loupe, ils vont découvrir les failles du projet de loi C-21 et étaler en public les raisonnements spécieux des ministériels.

Peut-être l'autre endroit et les Canadiens constateront-ils que, même si la suppression de la disposition concernant les réitérants avantagera quelques chômeurs, des milliers d'autres ne seront pas admissibles en vertu de cette mesure et ne bénéficieront pas des programmes de formation du gouvernement, et que l'économie canadienne sera d'autant plus vulnérable aux aléas de la prochaine récession, à cause de l'adoption de ce projet de loi.

N'adoptons pas la stratégie du bord de l'abîme aux dépens des chômeurs. Laissons le processus démocratique faire son chemin. J'exhorte le gouvernement à adopter la motion et à présenter sans délai le projet de loi requis pour prolonger de quelques semaines la disposition relative aux normes variables d'admissibilité.

**M. MacDonald (Dartmouth):** Madame la Présidente, j'ai une question à poser à mon collègue, même si je sais que le débat tire à sa fin. Le député a parlé pendant assez longtemps et, à la fin de son discours, il a mentionné que la seule raison pour laquelle le gouvernement ne semble pas prêt à proposer une simple motion visant à prolonger la période d'admissibilité, c'est qu'il ne veut pas que le projet de loi soit étudié à fond à l'autre endroit comme il convient en vertu de la Constitution.

Les députés d'en face qui viendront bientôt voter sur ce projet de loi sont un peu lâches de ne pas permettre qu'il soit examiné à fond. Le député est-il d'accord avec moi là-dessus?

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** J'ai le regret d'interrompre le député. Malheureusement, nous n'aurons pas le temps d'entendre la réponse du député de Cape Breton Highlands—Canso.

[Français]

Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.